



RAPPORT
D'ACTIVITES

2017

Syndicat du Bassin de la Vaige

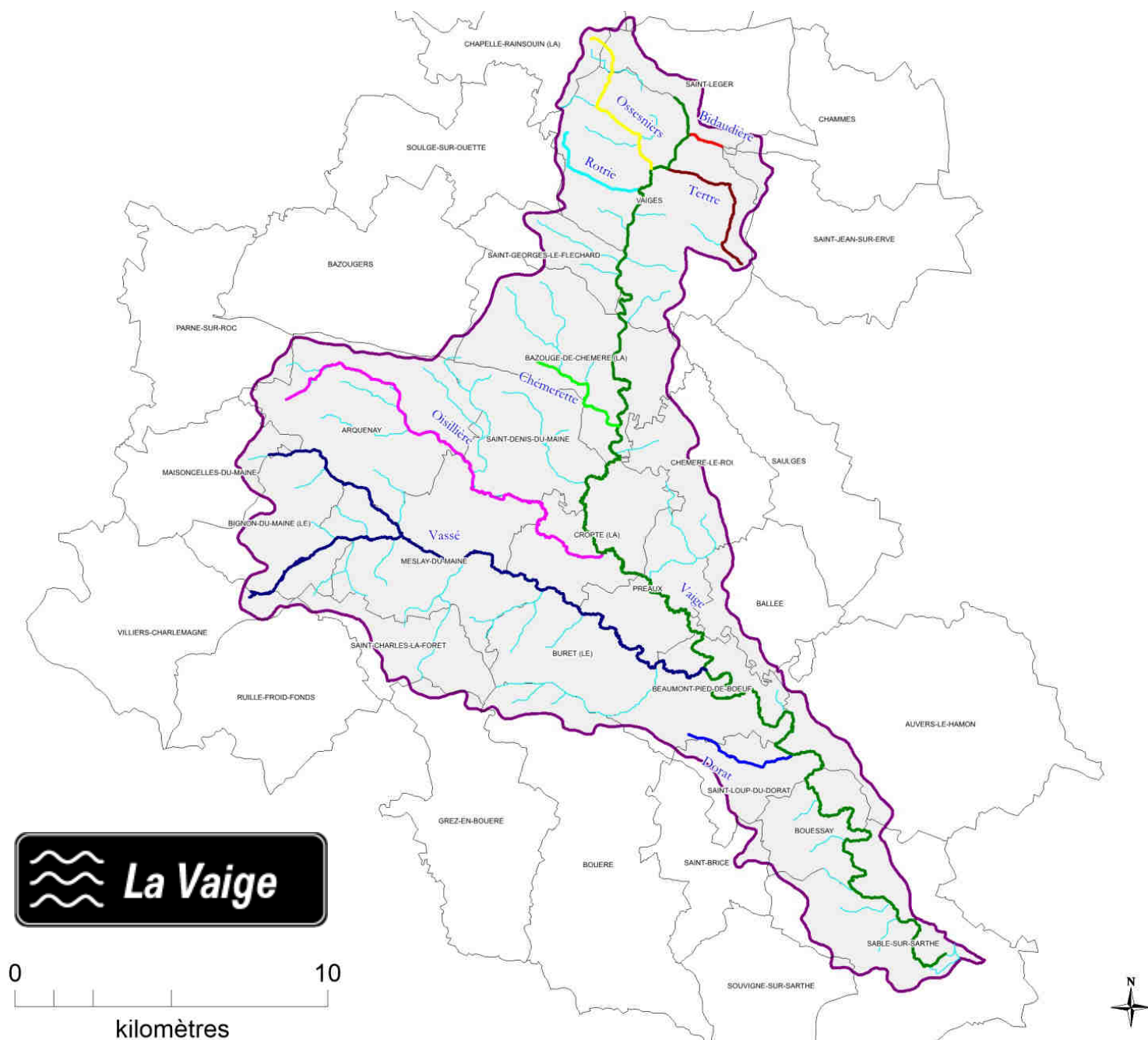
1 rue Jean de Bueil

53270 SAINTE SUZANNE-ET-CHAMMES

Tél : 02 43 68 11 49

Email : sberve-jouanne-vaige-vicoin@orange.fr

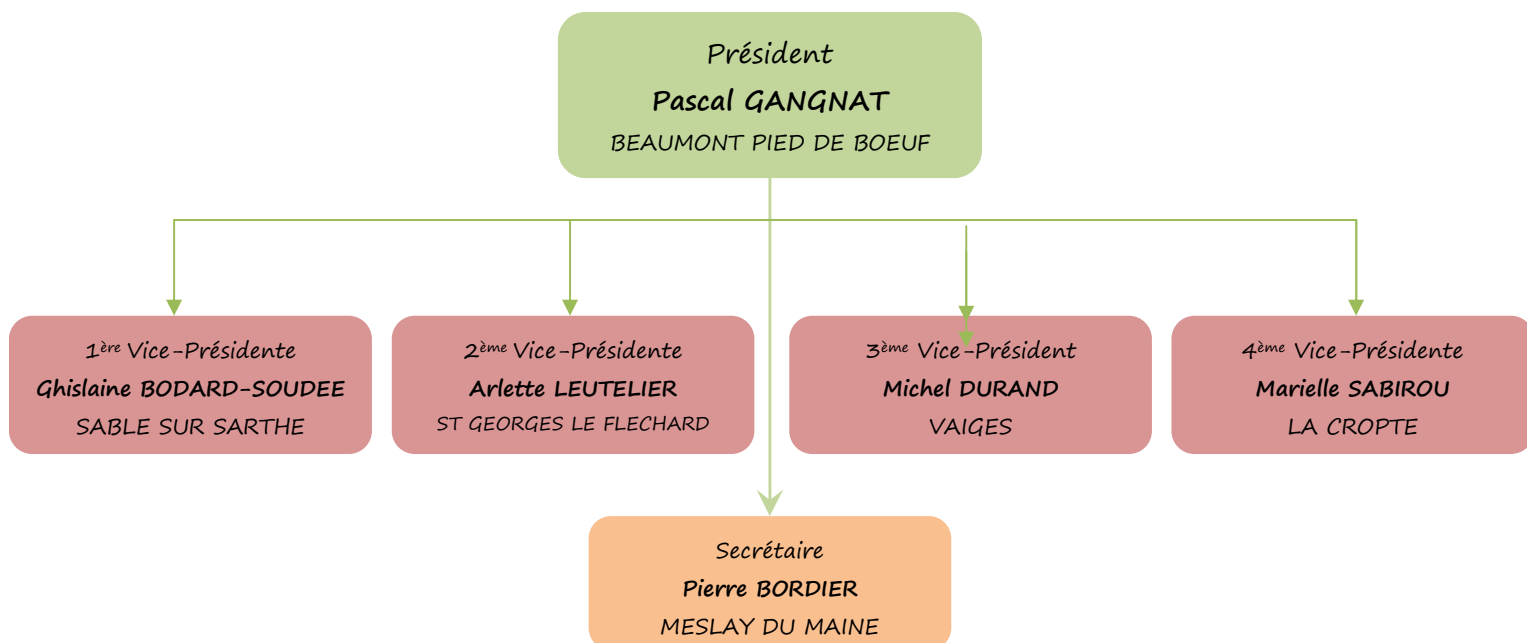
Site internet : www.vaige.portail-bassins-versants.fr



> Le Bassin de la Vaige en quelques chiffres

- 16 communes
- 62 km de cours d'eau principal
- 8 affluents principaux
- 102 km d'affluents
- 31 ouvrages
- 253 km² de bassin versant

> Le bureau



> Le Comité syndical

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
ARQUENAY	Christophe TINNIERE	Jean-Pierre OLIVIER
AUVERS LE HAMON	Gérard DAVID	Fernand LEROY
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Pascal GANGNAT	Thomas RACINE
BOUESSAY	Daniel MONSIMERT* remplacé par Daniel LECLERC (au 23/09/2018)	Daniel LECLERCQ* remplacé par Angelo CARBONEL (au 23/09/2018)
CHEMERE LE ROI	Georges MASSA	Paul-Henry de VITTON**
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Franck LEGEAY	Odile ROPARS
LA CROPTÉ	Marielle SABIROU	Jean-Michel RIVERON
LE BIGNON DU MAINE	Jean-Louis BELLAY	Gilbert DELLIERE
LE BURET	Jean-Marc HULOT	Hervé QUEROT
MESLAY DU MAINE	Pierre BORDIER	Maurice GASCOIN
PREAUX	Thierry GUITTER	Myriam LANDEAU
SABLE SUR SARTHE	Ghislaine BODARD Yves RENOULT	Alain LAVOUE
ST DENIS DU MAINE	Didier LAMBERT	Bernard BOIZARD
ST GEORGES LE FLECHARD	Arlette LEUTELIER	Jacqueline DAVID
ST LOUP DU DORAT	Jean-Claude BREHIN	Gilbert HENRI
VAIGES	Michel DURAND	Yves LETERME

* Suite à la démission de l'ensemble du conseil municipal de BOUESSAY, des nouveaux délégués ont été désignés en septembre 2018.

** Au 1^{er} janvier 2018, M. de VITTON, qui n'était pas élu mais désigné par la commune de CHEMERE LE ROI, ne peut plus être délégué au SB VAIGE, suite à la mise en place de la compétence GEMAPI.

LES DELIBERATIONS APPROUVEES EN 2017

> Comité syndical du 3 Février 2017 :

- Débat d'orientation budgétaire 2017
- Avenant 2 - Etude bilan du CRE de la Vaige
- Adoption du programme d'actions du CTMA de la Vaige pour 2016-2020
- Etude gouvernance GEMAPI
- Subvention à la FDGDON pour 2017

> Comité syndical du 11 Avril 2017 :

- Affectation du résultat sur 2016
- Vote du Compte administratif 2016
- Vote du Compte de gestion 2016
- Vote du Budget primitif 2017
- Participation des communes pour 2017
- Acquisition de parcelles de zones humides à LA CROPTÉ
- Création d'un comité de suivi du CTMA
- Dépenses à imputer au compte 6232 - Fêtes et cérémonies
- Programme de travaux du CTMA pour 2017

> Comité syndical du 11 Juillet 2017 :

- Avenant 1 - Travaux aménagement de la digue du plan d'eau à LA BAZOUGE DE CHEMERE
- Décision modificative n°1
- Rapport d'activités 2016

L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

↳ **Xavier SEIGNEURET** : Technicien de rivière, embauché en 2008 par le Syndicat de l'Erve et mis à disposition au Syndicat du Bassin de la Vaige.

↳ **Yohann LUCAS** : Responsable technique, embauché par le Syndicat du Bassin de l'Erve en 2010 et mis à disposition du Syndicat du Bassin de la Vaige.

↳ **Aurélie MASSOT** : Secrétaire, employée par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mise à disposition du Syndicat du Bassin de la Vaige depuis 2006.

LES FINANCES

> Le compte administratif 2017

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		267 400,63	170 788,83		170 788,83	267 400,63
Opérations de l'exercice	127 904,67	205 289,84	428 770,21	292 692,51	556 674,88	497 982,35
TOTAUX	127 904,67	472 690,47	599 559,04	292 692,51	727 463,71	765 382,98
Résultats de clôture		344 785,80	306 866,53			37 919,27
Restes à réaliser			129 150,00	304 200,00	129 150,00	304 200,00
TOTAUX CUMULES		344 785,80	436 016,53	304 200,00	129 150,00	342 119,27
RESULTATS DEFINITIFS		344 785,80	131 816,53			212 969,27

> Le budget primitif 2017

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
<u>Dépenses</u>	429 484,00 €	812 138,83 €
<u>Recettes</u>	562 398,63 €	812 138,83 €

> Les participations des communes adhérentes pour 2017

Commune	Contribution nécessaire à l'équilibre du budget 2017		si recouvrement par voie d'imposition directe	
	Inscrite au BP	Recouvrée par voie d'imposition directe	reversement par la commune de l'allocation compensatrice TP perçue avec la DGF 2016	Montant définitif mis en recouvrement
ARQUENAY		12 491 €		12 491 €
LA BAZOUGE DE CHEMERE		10 617 €		10 617 €
LE BIGNON DU MAINE		1 748 €		1 748 €
CHEMERE LE ROI		2 498 €		2 498 €
LA CROPTE		4 247 €		4 247 €
ST DENIS DU MAINE		3 372 €		3 372 €
ST GEORGES LE FLECHARD	1 686 €			
MESLAY DU MAINE		15 739 €		15 739 €
BEAUMONT PIED DE BŒUF		3 997 €		3 997 €
BOUESSAY	2 498 €			
LE BURET		2 873 €		2 873 €
PREAUX		1 561 €		1 561 €
ST LOUP DU DORAT		1 561 €		1 561 €
VAIGES	18 487 €			
SABLE SUR SARTHE	36 833 €			
AUVERS LE HAMON	2 810 €			
TOTAL	62 314 €	60 704 €		60 704 €
		123 018 €		60 704 €

LES ACTIONS

> *Opérations dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques*

Enlèvement d'embâcles à SABLE SUR SARTHE ↳ GENIE	800,00 €
Abattage de peupliers au Moulin d'Hys à LA CROPTE ↳ Du Haut des cimes - DELANGLE	690,00 €
Enlèvement d'embâcles à SABLE SUR SARTHE ↳ GENIE	576,00 €
Enlèvement d'embâcles au pont de LA CROPTE ↳ GENIE	100,00 €
Honoraires du commissaire enquêteur - Enquête publique pour le CTMA ↳ Caisse des Dépôts	3 788,04 €

Frais divers - Enquête publique pour le CTMA (*Affiches, Insertion avis, Publication arrêté, ...*)

↳ MEDIALEX	5 981,47 €
↳ Courrier de la Mayenne	214,14 €
↳ IMPRIM'Services.....	666,00 €

Travaux de construction d'une digue au plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE

↳ SNTP SALMON	Acompte 3 = 41 241,36 €
↳ SNTP SALMON	Acompte 4 = 87 819,00 €
↳ SNTP SALMON	Acompte 5 = 120 562,56 €
↳ SNTP SALMON	Acompte 6 = 12 840,00 €
↳ SNTP SALMON	Solde = 9 868,80 €

Acquisition de parcelles de zones humides à LA CROPTTE

↳ SCP LAUBRETON - GOUX	30 000,00 €
------------------------------	-------------

Honoraires notaire pour acquisition de parcelles de zones humides à LA CROPTTE

↳ SCP LAUBRETON - GOUX	3 600,00 €
------------------------------	------------

Aménagement d'ouvrages - Travaux CTMA 2018 - Lot 1

↳ SNTP SALMON	Acompte 1 = 45 180,00 €
↳ SNTP SALMON	Solde = 4 128,00 €

Aménagement d'Abreuvoirs - Renaturation, ... - Travaux CTMA 2018 - Lot 2

↳ SNTP SALMON	Acompte 1 = 27 906,00 €
↳ SNTP SALMON	Acompte 2 = 16 842,00 €

> Etudes dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Etude bilan CRE de la VAIGE

↳ HYDRO CONCEPT	Acompte 6 = 1 320,00 €
↳ HYDRO CONCEPT	Acompte 7 = 960,00 €
↳ HYDRO CONCEPT	Acompte 8 = 960,00 €
↳ HYDRO CONCEPT	Solde = 480,00 €

Etude ouvrages CRE

↳ HYDRO CONCEPT	Solde = 2 160,00 €
-----------------------	--------------------

> Suivi et communication dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Suivi indicateurs 2016

↳ HYDRO CONCEPT	Solde = 2 088,00 €
-----------------------	--------------------

Suivi indicateurs 2017

↳ HYDRO CONCEPT	Acompte = 3 588,00 €
-----------------------	----------------------

Edition de plaquettes d'information - CTMA de la Vaige

↳ IMPRIM'Services	490,80 €
-------------------------	----------

> Nouvelle compétence GEMAPI

Etude de gouvernance GEMAPI

↳ ARTELIA	Acompte 1 = 30 207,60 €
↳ CALIA Conseils	Acompte 1 = 17 214,00 €
↳ Me Philippe MARC	Acompte 1 = 17 271,00 €
↳ HYDRO CONCEPT	Acompte 1 = 7 920,00 €

> Travaux hors Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Installation d'une passerelle sur le ruisseau du Chémérette à LA BAZOUGE DE CHEMERE

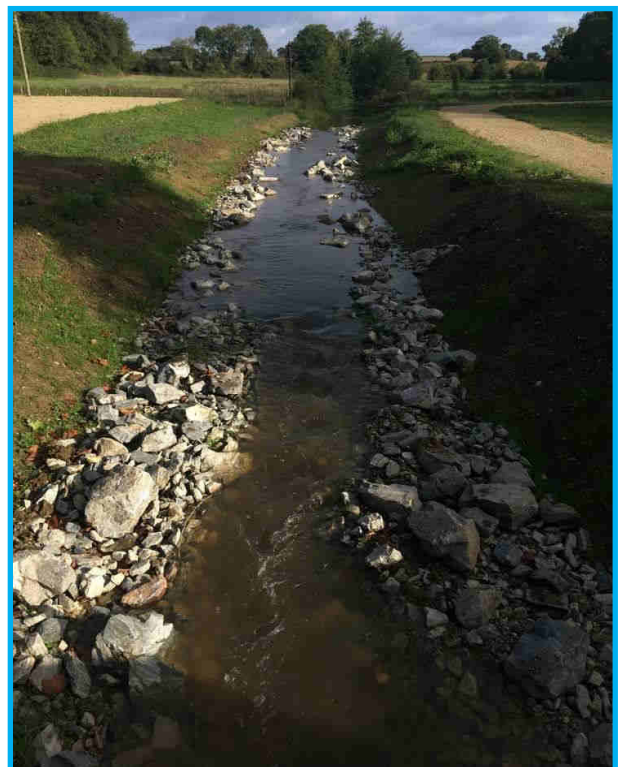
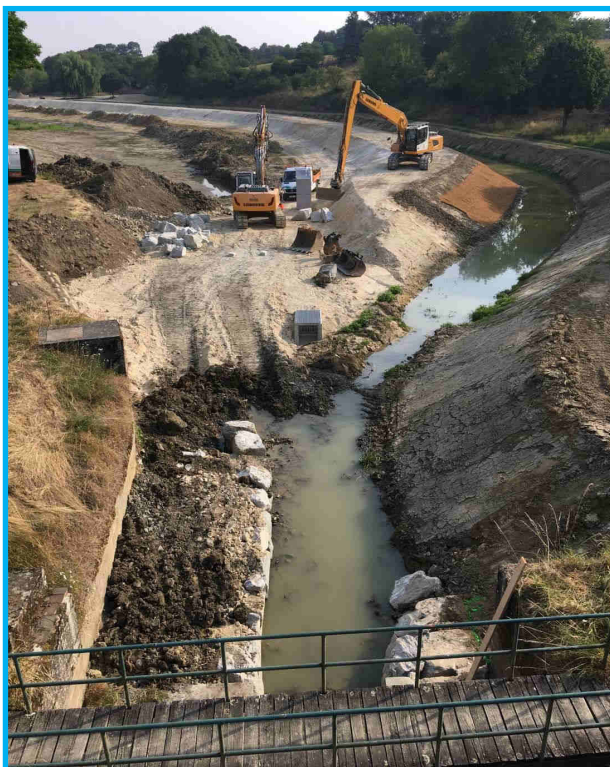
↳ SNTP SALMON	8 940,00 €
---------------------	------------

Travaux réalisés

> Aménagement du plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE

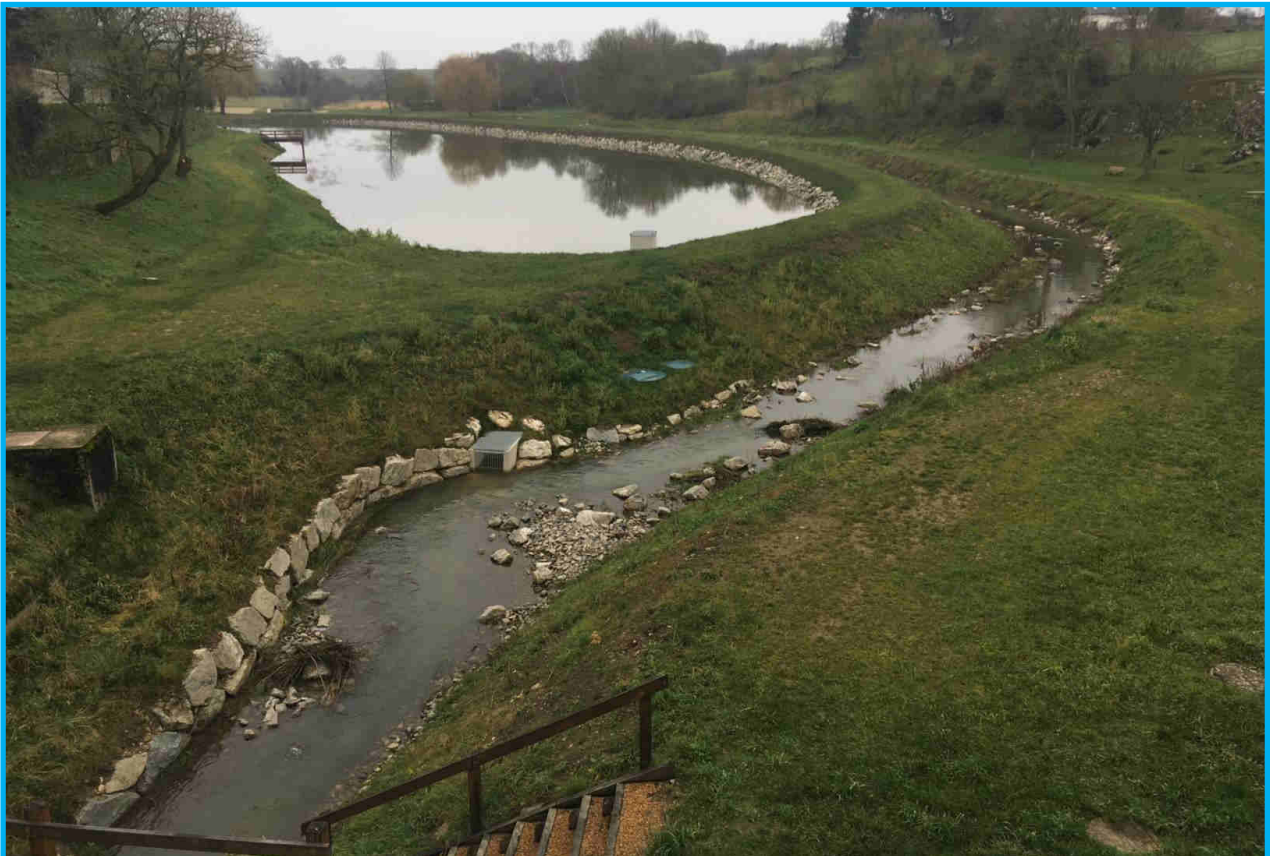
2^e phase débutée en septembre 2016 et terminée en juillet 2017 :

- Curage du plan d'eau et aménagement de la digue
- Mise en place d'un moine + pêcherie, du pompage + regard
- Réfection de la passerelle en bois + installation d'un ponton d'observation



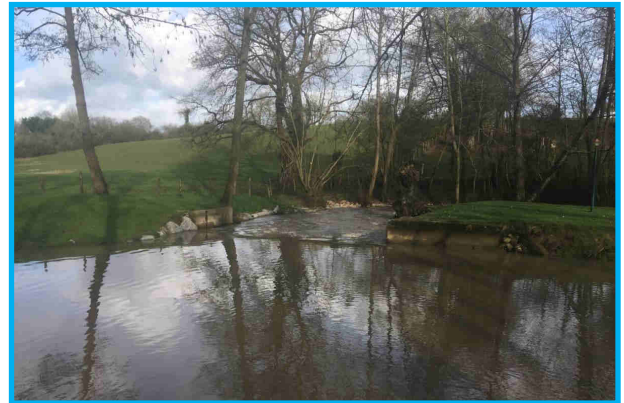
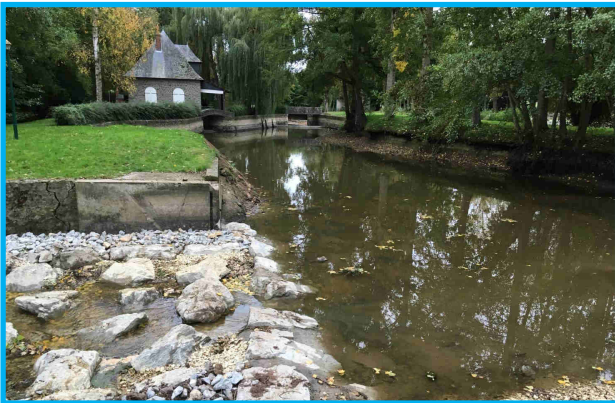


Remplissage du plan d'eau début janvier 2018 :



> Moulin de Vangouillet (= La Braudière) à BEAUMONT PIED DE BOEUF :

- Démantèlement clapet et déversoir
- Mise en place d'une rampe en enrochement
- Mise en place de 3 mini-seuils



> Clapet de la Morlière à BEAUMONT PIED DE BOEUF :

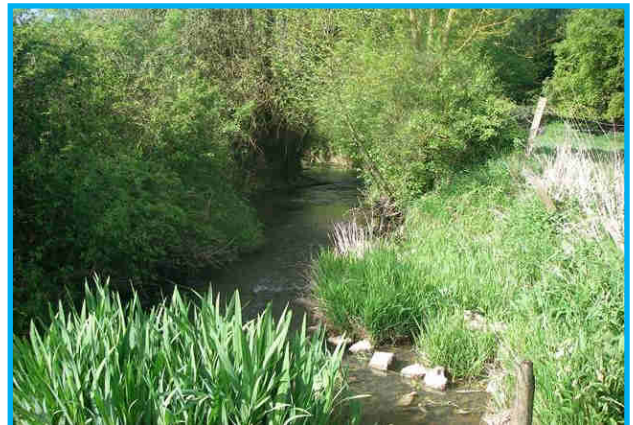
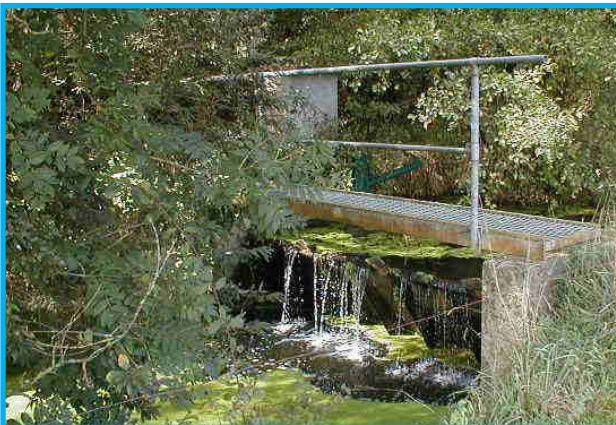
- Démantèlement clapet et suppression du radier
- Mise en place de solutions d'abreuvements et de clôtures en amont et en aval car fort piétinement





> Clapet de la Brisanne à LA BAZOUGE DE CHEMERE :

- Démantèlement clapet et suppression du radier
- Création de banquettes et renaturation
- Création d'un passage à gué pour tracteur



> Clapet de la Débitière à LA BAZOUGE DE CHEMERE :



- Démantèlement clapet et suppression du radier
- Abreuvoir en amont
- Recharges granulométriques

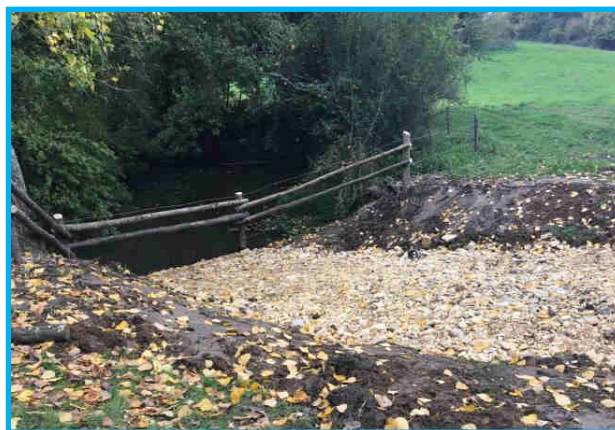
> Lutte contre le piétinement

*Amont du clapet des Angevinières à
BEAUMONT PIED DE BŒUF / ST LOUP DU
DORAT :*

- Aménagement de clôtures et d'abreuvoirs

*Amont du plan d'eau de LA BAZOUGE DE
CHEMERE, à VAIGES et ST GEORGES LE
FLECHARD :*

- Aménagement d'abreuvoirs et restauration de berges



> Zones humides : Acquisition de 8 ha sur la commune de LA CROPTE :

- Aménagement d'une zone d'étrépage et de 2 mares + Installation d'une passerelle



> Aménagement de mares à LA BAZOUGE DE CHEMERE (demande des riverains) :

- Préservation des amphibiens



Suivi des indicateurs biologiques

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, 2 points de suivi ont été étudiés en 2017 :

- Site de l'ancien plan d'eau à SABLE SUR SARTHE (Suivi après travaux)
- Site de la Braudière à BEAUMONT PIED DE BOEUF (Etat initial avant travaux)

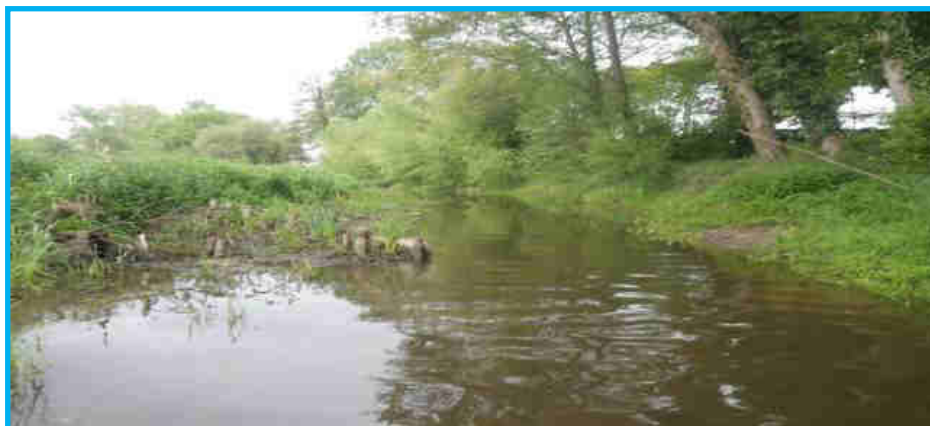
Ces suivis permettent de mesurer les impacts et les effets des aménagements réalisés.

IBG = Indice Biologique Global : Suivi des invertébrés dans le lit du cours d'eau

IBD = Indice Biologique Diatomées : Suivi des petites algues

IPR = Indice Poisson Rivière : Suivi de l'indice poissons

Résultats Site de l'ancien plan d'eau de SABLE SUR SARTHE



	2012	2013	2015	2017	
IBD Diatomées	13	14,9	12,6	11,8	Moyen
IBGN Faune	11	14	14	12	Moyen
IPR Poissons	16,85	15,017	24,022	33,458	Médiocre

L'instabilité du milieu entrevue à SABLE-SUR-SARTHE s'est confirmée cette année. La Vaige montre une altération de la qualité de l'eau et un colmatage persistant du lit. Malgré la réalisation des travaux, la ligne d'eau reste sous influence. Néanmoins, l'annexe hydraulique favorise le développement d'espèces phytophiles, telles le brochet, la brème ou la tanche. De plus, depuis la réalisation des travaux, la densité de poissons a été multipliée par 4. L'annexe et ses abords servent également de zones d'abris, de reproduction et de nourrissage à de nombreuses autres espèces (oiseaux, batraciens, reptiles, petits mammifères ...).

Résultats Site de la Braudière à BEAUMONT PIED DE BOEUF (Etat initial)



	2017	
IBD Diatomées	14,8	Bon
IBGN Faune	13	Bon
IPR Poissons	26,187	Médiocre

La Vaige à BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF montre une altération du compartiment piscicole. L'effacement complet de l'ouvrage devrait permettre le retour de zones courantes et le décolmatage des substrats. Ceci favorisera éventuellement le développement et le retour d'espèces rhéo-lithophiles, espèces exigeantes vis-à-vis de la qualité de l'eau et des substrats.

Communication

Edition d'une plaquette d'information sur le futur CTMA de la VAIGE



Syndicat du bassin de la Vaige

Programme d'actions 2017-2021
du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Qui sommes nous ?
Le syndicat du bassin de la Vaige est une collectivité publique, ayant pour compétence la gestion quantitative et qualitative de la Vaige et de ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe.
Le syndicat réalise entre autres, des actions visant à atteindre la bonne qualité écologique des cours d'eau demandée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.
Pour ce faire, le syndicat a élaboré un nouveau programme d'actions à réaliser sur la période 2017-2021, présenté dans ce document.
Les actions menées se feront en concertation avec les riverains. Une convention sera alors signée entre les parties.

Quelles communes sont concernées ?
Créé le 27 juin 1970, le syndicat regroupe aujourd'hui 16 communes adhérentes au sein de 3 communautés de communes. Arquevay, Bouessay, la Cropte, la Bazouge de Chéméré, le Bignon du Maine, Chéméré le Roi, Sablé sur Sarthe, Vaiges, Préaux, Beaumont Pied de Bœuf, le Buret, Meslay du Maine, St Denis du Maine, Auvers le Hamon, St Loup du Dorat, St Georges le Flécharde



Exemple d'actions de restauration des habitats aquatiques et de la continuité écologique



- Réalisation de cours d'eau**
Ces actions permettent notamment de réhabiliter le lit et de supprimer les obstacles à la circulation piscicole. Le syndicat, en lien avec le commanditaire, propose le curage et la mise à l'écart des obstacles pour restaurer la continuité écologique. (Action hors CTMA, 2010-2012)
- Travaux de curage et de mise à l'écart des obstacles**
Le plan d'eau de la Bazouge de Chéméré présentait un obstacle à la continuité piscicole. Le syndicat, en lien avec le commanditaire, propose le curage et la mise à l'écart des obstacles pour restaurer la continuité écologique. (Action hors CTMA, 2010-2012)
- Installation d'abreuvoirs**
Le pâturage des berges par les bovins dégrade la flore et la qualité de l'eau. Ce système permet d'installer des abreuvoirs aménagés sur la berge, permettant aux bovins de s'abreuver sans dégrader l'environnement (voir alternative abritée au droit).
- Entretien de la végétation des berges**
Passer les berges présente une végétation dégradée (broussailles, arbres malades...). La restauration par le syndicat passe par l'entretien sélectif, l'élagage ou la plantation permettant de restaurer ces habitats et de concilier les berges.
- La restauration**
125 km de cours d'eau ont été restaurés sur la Vaige, 23 sur la Sarthe et 10 sur l'Orne.
Plus de 100 000 € de travaux réalisés entre 2008 et 2016 par le syndicat.
- Aménagement d'ouvrages**
De nombreux ouvrages présentent des défauts ou perturbent le franchissement piscicole. En concertation avec le propriétaire et les services de l'Etat, le syndicat propose d'aménager 42 ouvrages (coulées, batardeaux, etc.) afin de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire.
- Aménagement de baptes à bœuf**
Le syndicat propose l'aménagement de baptes pour la reproduction de truites. Certains secteurs prioritaires pour la truite des prés sont en effet dépourvus de cours d'eau. Leur réhabilitation permet la reproduction des poissons.

Le programme 2017-2021 en chiffres

Gestion des embâcles :	28 000 €
Amélioration de la diversité des habitats aquatiques (10 km) :	302 510 €
Reduction de colmatage (abreuvoirs, passés de bœufs, ...)	242 171 €
Restauration de la végétation riveraine (10 km) :	113 558 €
Aménagement de baptes à bœuf (3 sites) :	20 400 €
Restauration de la continuité écologique (42 ouvrages) :	785 707 €
Autres (techniques, études, cours de travaux, communication) :	510 744 €
TOTAL DU PROGRAMME	2 220 468 €

Financé à 76 % par les partenaires financiers

Règlementation sur les cours d'eau

La directive nitrates interdit l'introduction de tout engrais direct dans les cours d'eau à compter du 1^{er} septembre 2017 (sauf en cas d'aménagement spécifique).

Tout exploitant doit se mettre en conformité avec cette directive et mettre en place des aménagements spécifiques pour l'abandon des bêtes dans les cours d'eau. Les aménagements du syndicat peuvent faciliter cette transition.

L'entretien de la végétation par le syndicat ne se substitue pas aux devoirs des riverains d'entretenir les berges sur leur terrain.

L'entretien de lit et de la végétation des berges est de la responsabilité des riverains de parcelles de cours d'eau, selon des modalités précises dans le cadre de l'environnement. Les articles L215-14 et L215-2 définissent les objectifs d'un entretien régulier d'un point de vue environnemental.

Partenaires du programme

Partenaires financiers : PAYS DE LA LOIRE, LA MAYENNE (la Normandie), PAYS DE FRAIS (le Cotentin), LA MAYENNE (la Normandie)

Partenaires techniques : ONEMA, INFO COLLECTIF, sage, PAYS DE LA LOIRE (la Normandie), PAYS DE FRAIS (le Cotentin), LA MAYENNE (la Normandie)

Nous contacter

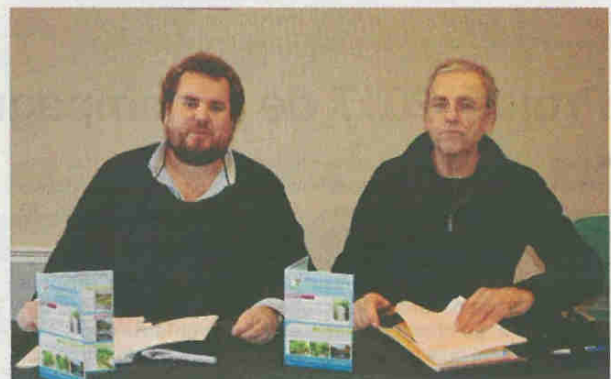
Syndicat du bassin de la Vaige - 1 rue Jean de Bueil 53270 SAINT-ETIENNE ET CHAMMÉS - Téléphone : 02 43 68 11 49
Président : Pascal GANDIAT - Mail : sbureau@syndicat-vaige-rivierain.org
Technicien : Xavier SEIGNEUR - Mail : xseigneur@syndicat-vaige-rivierain.org
www.vaige.portail-bassin-versant.fr

REVUE DE PRESSE

Deux enquêtes publiques sont en cours 2,2 millions d'euros de travaux sur la Vaige

Le syndicat du bassin de la Vaige présente un nouveau programme d'actions pour 2017-2021. Un premier volet de travaux a été réalisé de 2008 à 2016 avec environ 600 000 € de travaux. Un entretien sélectif des berges a eu lieu sur l'ensemble du cours principal de la Vaige, des abreuvoirs aménagés ont été installés. Quelques ouvrages sont aménagés comme à Sablé-sur-Sarthe ou Préaux. A la Bazouge-de-Chéméré, le plan d'eau est en cours de réaménagement. Après un état des lieux en 2016, le bureau d'étude Hydroconcept a préconisé de nouvelles actions afin d'atteindre le bon état écologique de la Vaige demandé par la directive sur l'eau pour 2027 : retour à un état naturel de cours

d'eau, installation d'abreuvoirs, enlèvement d'embâcles, etc. 42 ouvrages sont concernés par des aménagements. Aucuns travaux ne se feront sans accord des propriétaires. Pour l'aménagement des frayères, le comité de pilotage et l'ensemble des élus du comité syndical de la Vaige a voté ces actions. L'ensemble des 16 communes adhérentes au syndicat du bassin de la Vaige est concerné : Arquevay, Bouessay, la Cropte, La Bazouge-de-Chéméré, le Bignon-du-Maine, Chéméré-le-Roi, Sablé-sur-Sarthe, Vaiges, Préaux, Beaumont-Pied-de-Bœuf, le Buret, Meslay-du-Maine, Saint-Denis-du-Maine, Auvers-le-Hamon, Saint-Loup-du-Dorat, Saint-Georges-le-Flécharde. Aucune participation financière



Le syndicat présente sa plaquette d'informations.

n'est demandée aux riverains. Ce dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation sera soumis à enquête publique du 6 février au 10 mars à 17h inclus. Le coût total de ce nouveau programme est de

2 220 468 €. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le site internet du syndicat : www.vaige.portail-bassin-versant.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE. 2 millions d'euros pour « atteindre le bon état écologique » de la Vaige

Le syndicat du bassin de la Vaige a voté une liste d'actions pour « atteindre le bon état écologique de la Vaige ». Un dossier soumis à enquête publique

Beaumont-Pied-de-bœuf. Le Syndicat du Bassin de la Vaige*, qui compte 16 communes, dont Sablé, Auvers, Meslay... présente un dossier de Déclaration d'intérêt Général, soumis à enquête publique du 6 février au 10 mars prochain, sur différents travaux permettant d'atteindre le bon état écologique de la Vaige demandée par la Directive Cadre Européenne. Pour ce faire, le syndicat a voté un programme d'actions qui s'étend de 2017 à 2021.

125 km de
cours d'eau et
16 communes

Pour rappel, le syndicat avait mené des travaux de 2008 à 2016 pour un budget d'environ 600 000 €. Par exemple un entretien sélectif des berges sur l'ensemble du cours principal de la Vaige (100 km), des abreuvoirs aménagés ont été installés.

Des ouvrages ont été aménagés comme à Sablé ou Préaux. À la Bazouge-de-Chêmeré le plan d'eau est en cours de réaménagement.

Un passage tout au long des 125 km de cours d'eau a permis de dresser un état des lieux en 2016. À la suite, le bureau d'étude Hydroconcept a préconisé de nouvelles actions pour atteindre le bon état écologique de la Vaige demandé par la Directive-cadre sur l'Eau pour 2027 : renaturation de cours d'eau sur le cours principal et ses affluents prioritaires (recharges en granulats, déflecteurs...), installation d'abreuvoirs (descentes aménagées ou pompes à nez) afin de respecter l'interdiction d'abreuvement direct pour septembre 2017 (directive nitrates), entretien sélectif de la végétation et l'enlèvement d'embâcles sur les ruisseaux prioritaires et au cas par cas sur le cours principal ou encore aménagements piscicoles types frayères. Il est aussi question d'aménagements d'ouvrages. 42 sont concernés mais aucuns travaux ne se feront sans

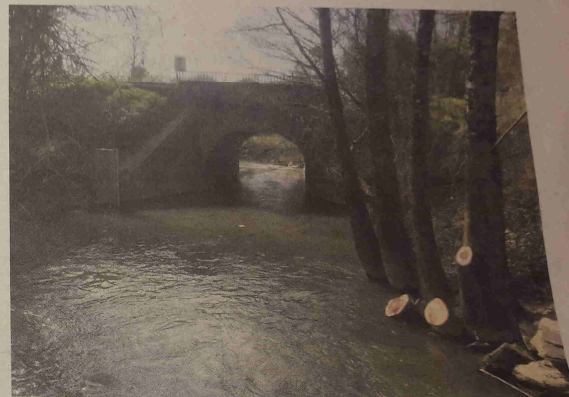
accord de l'ensemble des parties. « Aucune participation financière n'est demandée aux riverains mais les travaux nécessitent l'accord de tous, c'est pourquoi des conventions de travaux seront signées avant toute opération. »

Enquête publique jusqu'au 10 mars

Le Comité de Pilotage et l'ensemble des élus du Comité Syndical de la Vaige ont voté ces actions. « Le coût total de ce nouveau programme est de 2 220 468 € financé à 76 % par les partenaires Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental et la Région. »

Ce dossier de Déclaration d'intérêt Général et d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau sera soumis à enquête publique du 6 février 2017 au 10 mars 2017 17h00 inclus. Les lieux et horaires de permanences sont disponibles sur www.vaige.por-tail-bassin-versant.fr.

* Les communes du syndicat du bassin de la Vaige : Arque-



Un programme de plus de deux millions d'euros sera engagé pour « atteindre le bon état écologique de la Vaige »

nay, Bouessay, la Cropte, La Bazouge de Chêmeré, le Bignon du Maine, Chêmeré le Roi, Sablé sur Sarthe, Vaiges, Préaux, Beaumont Pied de Bœuf, le Buret, Meslay du Maine, Saint Denis du Maine, Auvers-le-Hamon, Saint-Loup-du-Dorat, Saint-Georges-le-Flechar.

Préservation de la qualité de l'eau

Le dernier contrat du bassin de l'Erve

3,7M€ seront investis d'ici 2021 pour poursuivre la reconquête du bon état écologique des bassins de l'Erve et de la Vaige.

Vendredi dernier, élus des syndicats de bassin de l'Erve, de la Vaige, agence de l'eau, conseil départemental et régional et chambre d'agriculture se sont retrouvés au château de Sainte-Suzanne pour la signature de nouveaux contrats territoriaux Milieux aquatiques destinés à poursuivre les efforts en faveur de la qualité de l'eau.

Loin de l'ambiance tendue qui présidait à Saint-Pierre-sur-Orthe il y a cinq ans, cette réunion s'est déroulée dans une ambiance consensuelle. Solange Schlegel, présidente du syndicat de bassin de l'Erve, a rappelé que le premier contrat avait été signé en 2007. Une enveloppe de près de 1,5 M€ TTC est prévue pour restaurer le cours de l'Erve, de ses sources sur la commune de Vimarcé, à la limite du département de la Sarthe après la commune de Val-du-Maine, ainsi que de ses principaux affluents comme le Merdereau, l'Ambriers, le Pont d'Orval, la Langrotte ou la Forge. L'Erve représente 70 km et ses affluents 150 km. Onze aménagements d'ouvrages hydrauliques complexes sont prévus sur le cours principal avec l'accord des propriétaires riverains et une trentaine de petits aménagements sur les affluents pour restaurer la libre circulation des poissons et des



La suppression du barrage de la Roche-Brault à Sauges.

sédiments. 90 points d'abreuvements seront installés. L'entretien des berges et de l'habitat, les zones humides, la gestion des mares sur le lit majeur de la rivière, l'arrachage et la gestion de plantes envahissantes exotiques et suivis scientifiques par pêche électrique seront également au programme. Une part de l'enveloppe sera consacrée à la gestion du site internet et à la publication de plaquettes pour les riverains ainsi qu'à la prise en charge des postes de techni-

ciens de rivières et de secrétariat.

« Ce projet travaillé depuis trois ans est l'aboutissement d'un travail de concertation », a rappelé l'élu ajoutant « qu'il était souvent mal compris ou mal relayé par certains. » Ce contrat sera également le dernier du syndicat. « L'année prochaine avec la mise en place de la compétence Gemapi (transfert de la compétence eau à la communauté de communes), le syndicat fermera une page de 33 ans d'existence pour en ouvrir une

nouvelle au sein d'une structure plus importante avec nos voisins et partenaires de la Vaige, de la Taude, du Treulon et avec d'autres bassins orphelins de maîtrise d'ouvrage comme l'Orthe ou la Voutonne. »

Le bassin de la Vaige hérite de son côté d'un contrat de plus de 2,2M€.

Un contrat territorial a également été signé sur les huit captages de l'est mayennais pour un montant de travaux évalué à 1,8M€.

Emmanuel Blois



Qualité de l'eau. Vendredi dernier, les élus et partenaires institutionnels des bassins de l'Erve et de la Vaige et des captages de l'est mayennais ont signé trois nouveaux contrats territoriaux Milieux aquatiques pour poursuivre leur action en faveur de la qualité de l'eau. Lire en première page des Coëvrons.

Vers une meilleure qualité de l'eau ?

Les collectivités territoriales et les acteurs du secteur s'engagent pour la reconquête écologique des rivières.

Les Siaeps (1), les syndicats de bassins, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département et la Région se sont réunis vendredi à Sainte-Suzanne pour signer deux contrats qui ont pour but d'améliorer la qualité de l'eau.

Le premier vise à réduire la teneur en nitrates des huit captages d'eau de l'est mayennais. Les Siaeps de Cheméré-le-Roi et de l'Orthe et la Vaudelle s'y sont engagés. « **Cet objectif s'inscrit dans un programme d'actions, de 2017 à 2021, qui portera sur l'aménagement du territoire, l'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, la communication et les études hydrologiques** », indiquent les intervenants.

Les Siaeps de Ballée, des Coëvrons, de Cossé-en-Champagne, Meslay-Ouest – la Cropte et Sillé-le-Guil-laume sont associés à ce projet. Le coût de ces actions est évalué à 1 839 000 €, pris en charge à 60 % par l'Agence de l'eau, 20 % par le Département et 20 % par les Siaeps.

Préserver l'écosystème des bassins

L'autre contrat vise la reconquête du bon état écologique des bassins de l'Erve et de la Vaige. Les syndicats, l'Agence de l'eau, le Département et la Région s'engagent jusqu'en 2021. Au programme, « **aménagement des ouvrages, arrachage des plantes invasives, aménagement des frayères, réduction des colma-**

tages, gestion des embâcles, préservation des habitats aquatiques, etc. »

Le coût est évalué à 1 489 253 € TTC pour le syndicat du bassin de l'Erve et à 2 220 468 € TTC pour celui de la Vaige. La participation financière sera de 50 % L'Agence de l'eau participera à hauteur de 50 %, le Département à hauteur de 20 %, la Région à hauteur de 10 % et les syndicats des bassins à hauteur de 20 %. Les arrêtés préfectoraux de déclaration d'intérêt général ont été pris avant l'été et les premiers travaux prévus viennent de démarrer.

(1) Syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable.

Fait à SAINTE SUZANNE-ET-CHAMMES, Le 23/10/2018
Le Président,
Pascal GANGNAT